

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC226

présenté par
M. Bilde, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Blanc, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho,
Mme Jaouen, Mme Lechanteux, M. Odoul, Mme Parmentier et Mme Pollet

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	10 000 000
Fonds d'urgence d'isolation des tuyaux hydrauliques de filtration (ligne nouvelle)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Des sources significatives d'économies d'énergies sont identifiées au sein des équipements aquatiques.

C'est le cas des tuyaux d'alimentation des bassins qui, une fois isolés, permettent des économies de l'ordre de 5 à 7 %.

Cette opération peu coûteuse au regard du budget de l'État devra s'inscrire dans un plan d'économie plus global.

Cet amendement vise à créer une nouvelle ligne « Fonds d'urgence d'isolation des tuyaux hydrauliques de filtration des piscines » créditée de 10 000 000 d'euros

Cette augmentation est compensée par une diminution en AE et CP des crédits de l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 ».